

VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MERCREDI 11 AVRIL 2018 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 16 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1<sup>ère</sup> Adjointe

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjointe

Mr Frédéric SERVELLERA 4<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET, Sylvie MEUNIER, Alix PICHON MATHIEU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, José MINANO, Lionel PUCHE,

Absents excusés: 3 membres (dont 2 pouvoirs)

Mr Luc MARCO donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mr Guillaume ROUSSILLON donne pouvoir Mme Alix PICHON MATHIEU

Mme Christine RENAUDEAU

Soit au total : 18 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

**1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 27 mars 2018**

---Mr Lionel PUCHE tient à apporter les précisions suivantes : en ce qui concerne la Maison Médicale on dit qu'il est contre alors qu'il est tout à fait favorable à cette réalisation sur le territoire de notre commune. Il précise également qu'il a appelé quelques élus présents autour de la table pour leur faire part du courrier de Mr le Sous-préfet et qu'il le leur a transmis. Dit aussi que Mr le Maire n'a rien annoncé lors des vœux de janvier et non plus lors du Conseil de fin janvier. Mr le Maire répond que :

- dans le Compte Rendu initial, personne n'est cité,
- qu'il a annoncé publiquement la création du pôle de santé devant 150 personnes présentes (Elue départementale et élus de Tourbes compris),
- quand une annonce publique est réalisée par ses soins, elle est officiellement recoupée et sûre,
- qu'il est quand même déplorable qu'un courrier de Mr le Sous-préfet destiné uniquement à Mr le Maire de Tourbes soit entre les mains de ceux qui n'en étaient pas destinataires,
- qu'il vérifierait la provenance et l'origine de cette pratique (fuite) auprès de qui de droit.

---Mr Didier Loustalet revient sur sa remarque en questions diverses : il veut que soit rectifié ce

qui est écrit au sujet de la pétition concernant l'Impasse St Jean car il n'aurait pas dit qu'il n'en connaissait pas la raison.

**VOTE:... 13 Pour (y compris les 2 pouvoirs) ..... 3 Abstentions.....2 Contre**

**2) Délibérations :**

**-----A) Vote des taux contributions directes**

Fidèle à nos engagements et en continuité des années 2014-2017, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes dont le produit constitue notre principale recette.

Ainsi les taux proposés sont les suivants :

Taxe Habitation : 12,75 %

Taxe Foncière (Bâti) : 11,26 %

Taxe foncière (non bâti) : 63,18 %

Il est à noter également une progression en 2018 de la valeur des bases comme suit :

TH : + 4,7 %

TFB : +2,59 %

TFNB : + 0,679 %

Le produit cumulé 2018 attendu sera de : 599 869 €

Il est à noter pour mémoire le montant des allocations compensatrices au titre des exonérations : 46 316 €

**VOTE: 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**-----B) Vote du budget 2018**

Lors du dernier conseil municipal le compte administratif 2017 a été voté et a permis le constat d'un résultat positif, tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Fonctionnement 2017 : + **315 937,06 €**

Investissement 2017 : + **94 871,28 €**

L'affectation du résultat a été votée comme suit :

Excédent de Fonctionnement 2017 reporté en 2018 : **50 000 €**

Excédent d'Investissement reporté en 2018 : **94 871,28 €**

Excédent de Fonctionnement capitalisé (chap. 1068): 315 937,06 €– 50 000 € = **265 937,06 €**

Le budget de fonctionnement 2018 proposé exprime la volonté :

- de poursuivre une certaine rigueur notamment au chapitre 11

Chapitre 11 au CA 2017 = **275 414,38 €**

Chapitre 11 au BP 2018 = **263 500,00 €**

**Soit une diminution escomptée de 4,3 %**

- d'anticiper l'évolution du Chapitre 12

Une étude fine des besoins en Personnel a été réalisée et fait apparaître un besoin de 1,5 Equivalent Temps Plein en plus de l'effectif actuel.

Ce besoin concerne essentiellement le service périscolaire (augmentation substantielle des effectifs scolaires et donc périscolaires car la poursuite de la semaine à 4,5 jours a été retenue.

Chapitre 12 au CA 2017 = **484 337,64 €**

Chapitre 12 au BP 2018 = **550 000,00 €**

**Soit une augmentation de 13,55 %**

Il est cependant précisé ici que cette estimation du chapitre 12 :

- ne tient pas compte de la possibilité offerte aux communes de souscrire (sous réserve de compatibilité) un **contrat PEC** qui constitue une nouvelle disposition offerte aux Personnes éligibles et aux collectivités assortie d'une obligation de formation (voir annexe),
- tiendrait compte de la nomination d'une animatrice territoriale,
- tiendrait compte du changement de statut d'un agent du périscolaire (CAE/CUI en CDD),
- tiendrait aussi compte du recrutement d'un nouvel agent avec un profil d'ATSEM),
- tient aussi compte des évolutions de carrière des agents titulaires en poste.

Ce budget de Fonctionnement 2018 permet aussi de constater :

- une stabilité chap. 14, 042 et 65,
- une diminution du chap. 66 (frais financiers),
- une augmentation du prélèvement + 38 % (146 355 €).

Les recettes quant à elles sont stables tout en ayant été volontairement sous estimées (chap. 13, 73 et 74).

Les recettes d'investissement 2018 (chap. 10) estimée à la hauteur de : 887 282,87 € (889 560 € - 2 277,13 €\*) nous permettent de programmer :

- Chap. 20 ..... 20 000,00 €

- Chap. 21..... 247 722,87 €
- Chap. 23..... 1 100 908,00 € (essentiellement travaux Groupe scolaire).

Concernant le chap. 13 (Subventions), il est à noter cette année la prise en compte des reliquats de subvention (1% Paysage et DETR 2014) et la seule subvention aujourd'hui annoncée officiellement pour le GS au titre de la DETR 2017 (304 000 €).

Nous sommes dans l'attente de confirmation des financements complémentaires de la part :

- Conseil Départemental 34 (200 000 € demandé),
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (300 000 € demandé),
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (125 000 € demandé),
- Région Occitanie (pas de prétention annoncée).

Il ne vous aura pas échappé que les recettes d'investissement prévues n'intègrent pas encore le recours à l'emprunt.

Cette posture est volontaire car une étude complémentaire à nos propres conclusions est actuellement en cours d'élaboration (Banque La Poste, Caisse des Dépôts), afin de déterminer avec justesse et bienveillance :

- le montant qu'il sera nécessaire d'emprunter,
- le type d'emprunt (taux fixe, part variable...),
- la mobilisation des fonds,
- ses conditions de remboursement,
- son impact sur notre situation financière.

La décision de souscrire un emprunt interviendra vraisemblablement en cours d'année budgétaire et fera l'objet d'une décision modificative à inscrire au budget 2018.

En conclusion le budget 2018 proposé nous permet d'entrer de plain-pied et avec sérénité dans le début de la réalisation du groupe scolaire dont le coût global estimé est de : 3 444 000 €/TTC (Travaux, Frais et Honoraires, Assurances D.O, Bureaux de Contrôles, Frais géotechnicien, DTA, Géomètre, TVA...).

\*La somme de 2 277,13 € correspond au montant de la TVA issu des travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, désormais récupérable qu'en section de fonctionnement (recette au chapitre 74) d'où sa soustraction du montant global du FC TVA (chap. 10 recettes d'investissement).

----Mr Didier LOUSTALET considère que ce Budget primitif est pour lui « opaque » car il n'est pas normal que l'emprunt nécessaire au financement des travaux du Groupe Scolaire ne soit pas programmé et de ce fait il annonce qu'il ne votera pas le Budget.

Suite à la proposition de Mr le Maire il est décidé à l'unanimité de voter le total des Recettes et le total des dépenses aussi bien pour le Fonctionnement que pour l'Investissement :

Fonctionnement :

Recettes ..... 17 Pour (y compris les 2 pouvoirs) .....1 Contre

Dépenses.....17 Pour (y compris les 2 pouvoirs).....1 Contre

Investissement :

Recettes.....16 Pour (y compris les 2 pouvoirs).....2 Contre

Dépenses.....16 Pour (y compris les 2 pouvoirs).....2 Contre

**-----C) Obtention du label « Commune touristique » avec la CAHM**

Point présenté et commenté par Mr Jean-Luc GUIRAUDOU :

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée propose aux Communes membres n'ayant pas déjà ce statut (commune touristique) de délibérer pour l'obtention du Label Commune Touristique.

La zone Plein Sud (Tourisme, Hôtellerie, Loisirs et services), le tissu commerçant de notre commune, les hébergeurs officiels, le camping Montrose, le nouveau statut du restaurant La Maison (BIB Gourmand)... sont de nature à nous encourager à revendiquer ce statut pour notre Commune. Toutes nos différentes manifestations seront dorénavant annoncées par la CAHM.

**VOTE : 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**-----D) Chauffage Eglise**

Cet équipement a été intégré dans les travaux devant être réalisés en conclusion ponctuelle de l'étude diagnostic globale concernant l'état de « santé » l'église Saint Saturnin, des tableaux et du mobilier.

Une consultation a été menée et suite aux devis réceptionnés, il est proposé au conseil de retenir le moins disant présenté par l'entreprise DELESTRE pour un montant de 18 294,50 €/HT.

Il est précisé également qu'un avis public d'appel à la concurrence sera très prochainement en ligne pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la chapelle Saint Joseph et des vitraux.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR 2014 et le montant restant à percevoir est de 33 514 €.

Mr Lionel PUCHE demande si nous avons demandé à Mr FRADIN de revoir son devis. Mr Frédéric SERVELLERA répond qu'il lui a bien été demandé de revoir sa copie mais que la différence était bien trop élevée (8000€) et que de plus l'échafaudage n'était pas compris.

**VOTE : 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**-----E) Déplacement panneaux entrée de ville**

Suite à l'évolution de la zone urbanisée côté Est (Espace Bellevalia, liaison mode doux avec Pézenas), suite au lancement des travaux sur la zone Plein Sud qui accueillera à terme Hôtel, Résidences de Tourisme, appartements locatifs saisonniers et un ensemble de services (Maison de santé pluridisciplinaire, commerces...), dans l'attente de la reprise d'un carrefour giratoire mieux dimensionné, de la création, au droit de ce projet, d'un arrêt de bus commun à la CAHM et au service d'Hérault Transport, il est proposé au Conseil municipal un déplacement des panneaux d'entrée de ville côté Est et Sud.

Côté Est la future implantation se fera au droit du carrefour dit du Disque (ancienne voie ferrée, RD 39, ancien chemin de Pézenas et chemin communal de Caux à Néziguan l'Evêque.

Côté Sud le panneau sera implanté au droit de la parcelle en vigne avant la zone Plein Sud (voir annexe).

Les services du CD 34 ont été informés de cette volonté et seront destinataires, en cas d'avis favorable, de la décision du conseil municipal afin d'établir les Arrêtés (CD34 et la Commune) en conséquence.

Nous pourrions ensuite étudier la possibilité de revoir l'implantation du panneau situé Route de Béziers et en prévoir un Route de Néziguan l'Evêque.

Mr Lionel PUCHE fait remarquer qu'un bon nombre de routes ne sont pas prévues PMR.

**VOTE : 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**Questions diverses :**

-----Mr Lionel PUCHE :

---- sur la « voie verte », en sortant du Lotissement « Bellevue », du côté droit est-ce que le plot restera en permanence : réponse de Mr Jean-Luc GUIRAUDOU : oui mais il faut effectivement le déplacer pour laisser la place aux vélos et aux poussettes pour enfants.

-----nombreux détritus entre le transfo et la place du Jeu de Ballon

-----Mme Marie LOUSTALET :

----il faudrait faire respecter le stationnement interdit Route d'Alignan car c'est très dangereux. Solliciter la Gendarmerie pour mettre des amendes.

-----Mme Mélanie MUR :

--- Suite à la remarque formulée par Mr Lionel PUCHE lors du dernier Conseil au sujet des nombreux pneus entreposés à « Labade », a demandé un devis à une entreprise de Béziers : 1,18€ le pneu VL ou 250€ la tonne.

----Mr Jean-Luc GUIRAUDOU :

----précise les voiries à refaire : Rue du Quai, Impasse St Jean et Rue de la Brèche  
2 devis : EIFFAGE= 40000€ et COLAS= 22432€. Choix évident de l'entreprise COLAS

-----Mr Christian JANTEL prend la parole pour préciser qu'il a oublié un point sur la modification du Tableau des effectifs à savoir : création d'un poste de Rédacteur principal territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression du poste de Rédacteur principal Territorial 2<sup>ème</sup> classe. Ce point a été accepté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance 22h15.**